



PRÉFET DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 9 août 2023

Nuisances sonores : lancement d'une étude d'impact selon l'approche équilibrée à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

En application du décret du 16 mai 2023, relatif à la lutte contre les nuisances sonores aéroportuaires, **Étienne GUYOT**, préfet de la Gironde, **lance la réalisation d'une étude d'impact selon le concept d'approche équilibrée (EIAE) de l'organisation de l'aviation civile internationale pour apporter des réponses aux impacts liés au développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et étudier d'éventuelles restrictions d'exploitation**, en prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, conformément à la réglementation européenne.

Cette étude est menée avec les services des Directions de la sécurité de l'aviation civile sud-ouest (DSAC-SO). Elle vise à établir un diagnostic, à identifier des enjeux, à définir des objectifs de réduction du bruit, à construire des scénarios pour atteindre ces objectifs, à évaluer les impacts acoustiques, sanitaires, socio-économiques et à déterminer le ou les scénarios qui ont le meilleur rapport coût-efficacité.

Les restrictions retenues pourront recouvrir par exemple des règles de plafonnement de trafic, des restrictions fondées sur la nature des vols, les performances acoustiques ou les plages horaires notamment nocturnes.

Une première réunion se tiendra le 25 septembre prochain avec l'ensemble des parties prenantes (aéroport, compagnies, associations, élus, chambres consulaires...) afin de présenter les objectifs, le cahier des charges et les modalités de réalisation de cette étude.

Les résultats de l'étude feront l'objet d'une consultation du public après avis de la commission consultative de l'environnement (CCE) et de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA). Puis, la Commission européenne disposera d'un délai de trois mois pour donner son avis sur une proposition d'arrêté ministériel qui mettra en œuvre les restrictions.

Sans attendre les résultats de l'étude, le préfet de la Gironde, a demandé à l'aviation civile que les mesures du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Bordeaux-Mérignac, approuvé le 21 décembre 2022, soient accélérées pour confort des riverains.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex